



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 8 octobre 2020

Délibération n°12-2020 : élection d'un vice-Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

LES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DES COLLÈGES 1 ET 2 (FEMMES ET HOMMES),

Vu le code de l'éducation notamment les articles L 811-5, L 811-6 et R 811-10 à R 811-41 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À BULLETINS SECRETS,

Élisent

- Madame Nathalie BOURGOUGNON

En qualité de vice-Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Membres en exercice : 8
Membres présents : 6
Membres représentés : 2

Suffrages exprimés : 7
- Pour : 7
- Contre : 0
Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -